



## DIMANCHE 1er DECEMBRE 2019

Cité Internationale Universitaire Fondation Biermans-Lapôte, 7 Boulevard Jourdan 75014 PARIS

BJD, Pullip, Blythe, Poupées d'artiste, vêtements, accessoires...

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à retourner accompagné du chèque, justificatif PayPal ou copie du transfert bancaire

Exposants : Installation Samedi 30 novembre : 15h00-17h00

Dimanche 1er décembre : 8h30-9h30 - Démontage 17h00

*L'entrée de véhicules des exposants, avec autorisation, se fait par le Poste de Sécurité situé au 27 Boulevard Jourdan  
Si vous souhaitez avoir accès pour décharger votre matériel, veuillez nous communiquer la marque,  
la couleur et les plaques d'immatriculation de votre véhicule*

#### **PROFESSIONNELS / ARTISANS** – Joindre copie du RC-Extrait Kbis, SIRET-SIREN (OBLIGATOIRE)

Nom et Raison Sociale : .....

#### **PARTICULIERS** – Joindre copie de votre pièce d'identité (OBLIGATOIRE)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

E-mail : ..... Site Web : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Thème de vente : .....

	Prix Unitaire	Total
<b>Je souhaite réserver :</b> _____ Table(s) (0,90x0,75cm) avec <b>un menu sandwich gratuit inclus</b> + 1 badge+une chaise par réservation	x 95€	_____
_____ Table(s) (1,80x0,75cm) avec un <b>menu sandwich gratuit inclus</b> + 2 badges+deux chaises par réservation d'une table ou plus	x 175€	_____
<b>JE M'INSTALLERAI le</b> (cochez votre choix) <input type="checkbox"/> 30 nov. - <input type="checkbox"/> 01 déc.		
Prise pour éclairage – <b>vivement conseillé</b> (lampes/rallonges, nappes <b>NON</b> fournies)	x 5€	_____
_____ <b>Menu(s) supplémentaire(s) (sandwich-dessert-boisson-café ou thé)</b>	x 10€	_____
_____ Badge(s) supplémentaire(s) (max. 1 par ½ table) + 1 chaise par badge	x 15€	_____
_____ Invitation(s) Entrée à partir de 10h30	x 7€	_____
	<b>TOTAL</b>	_____

#### **MODE DE REGLEMENT :**

- Chèque Bancaire à l'ordre de Rêver et Créer**  
à envoyer avec ce formulaire à: **Rêver et Créer** – A. MILLOT, 18, rue Louis Fablet - 94200 Ivry-sur-Seine, France
- Transfert bancaire NET DE FRAIS pour :** Association **Rêver et Créer**  
Banque : Crédit Agricole IVRY SUR SEINE - IBAN : FR76 1820 6002 8160 2948 2069 127 - BIC : AGRIFRPP882
- PayPal** : Indiquez votre adresse PayPal, vous recevrez une demande de paiement \_\_\_\_\_

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à le respecter.**

Date et signature précédées de la mention lu et approuvé

# ACCES A LA FBL

Fondation Biermans-Lapôte  
Cité Internationale Universitaire de Paris  
7, Boulevard Jourdan  
75014 PARIS

## En voiture

Arrivée sur Paris – prendre le périphérique intérieur et sortir Porte de Gentilly ou périphérique extérieur sortir à Porte d'Orléans (<http://maps.google.fr/maps?hl=fr&tab=w>).

**PARKING CHARLETY:** [http://www.saemes.fr/parking/Parking\\_charlety-coubertin.php](http://www.saemes.fr/parking/Parking_charlety-coubertin.php)

## Par train

Arrivée en Thalys à la Gare du Nord – Prendre le RER B (direction Robinson ou Saint-Rémy-lès-Chevreuse) – Descendre à Cité Universitaire. Env. 20 minutes.

## En avion

Depuis l'aéroport Charles de Gaulle, prendre le RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou Robinson. Env. 45 minutes.

=> arrêt **Cité Universitaire**

Depuis l'aéroport d'Orly, prendre le RER B direction Mitry-Claye ou Aéroport Charles de Gaulle

=> arrêt **Cité Universitaire**

## En métro

Porte d'Orléans+ tram. Env. 8 minutes

**En tramway T3 :** Pont du Garigliano <=> Porte d'Ivry

=> arrêt **Cité Universitaire**

**En bus :** 67, 21

---

## REGLEMENT DES MANIFESTATIONS

### I. INSCRIPTIONS

Seront admis en tant qu'exposants les marchands inscrits au registre du commerce et des sociétés et les particuliers amateurs qui devront respecter la législation en vigueur. Une pièce d'identité ou justificatif d'inscription au RC sera demandé aux exposants. Chaque exposant doit s'inscrire nominativement. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous-louer ou céder tout ou partie de leur stand. Le stand devra obligatoirement être occupé par son titulaire avec sa propre marchandise.

### II. DISPOSITIONS LEGALES

Les manifestations organisées par Rêver & Créer, Miniaturistes-Créateurs-Collectionneurs, sont ouvertes aux professionnels et aux particuliers ne proposant à la vente ou à l'échange que de la marchandise leur appartenant. En cas de contrôle (police, fisc, etc..) les exposants devront être en mesure de présenter leurs pièces d'identité ou les documents nécessaires à leur activité.

### III. ASSURANCES

L'exposant s'engage à faire son affaire personnelle, d'assurer pendant la durée de la manifestation, la marchandise exposée. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte, case, vol ou autres détériorations. La marchandise exposée demeure sous la responsabilité de son propriétaire.

### IV. STANDS

Aucun stand, aucune installation ne doit gêner les approches des sorties ni les masquer, ni en réduire la largeur et ne doit déborder les marques de réservation indiquées par l'organisateur. Les exposants s'engagent à respecter le règlement de sécurité dans les expositions, foires ou salons (arrêté du 23 mars 1965 J.O. du 29 mars 1965). Les exposants devront être présents à leurs stands durant toute la durée de la manifestation et de ne pas remballer leurs marchandises ou quitter leur stand avant la fermeture au public. Il est interdit de diffuser, de sonoriser son stand. La vente de copies, faux ainsi que d'objets en provenance de sites protégés ou archéologiques est interdite. La distribution de prospectus, lettres commerciales, catalogues, l'affichage, la prise d'adresses, sont sujettes à l'autorisation de l'organisateur. Les exposants doivent avoir fini d'installer leurs stands à l'heure d'ouverture au public. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'admission de tout exposant retardataire et de louer à nouveau l'emplacement.

### V. DESISTEMENT

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur qui se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

### VI. ORGANISATION

Les manifestations sont organisées par Rêver & Créer, Miniaturistes-Créateurs-Collectionneurs, elles sont destinées à promouvoir l'esprit de la collection et à développer les transactions dans ce domaine (vente, échange, achat). L'organisateur se réserve le droit d'attribution, refus d'inscription et d'admission sans avoir à se justifier. L'organisateur pourra exclure tout exposant qui ne présenterait pas de marchandises conformes au but de la manifestation ou troublerait le bon ordre de celle-ci sans qu'il puisse être réclamer ni remboursement, ni dédommagement d'aucune sorte. En cas de force majeure entraînant l'annulation de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours quelconque contre l'organisateur. Le retard d'ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité de la part de l'organisateur. En cas de litige, les tribunaux du siège social de l'organisateur sont seuls compétents.

